



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-038

PUBLIÉ LE 2 AVRIL 2019

Sommaire

DDT

32-2019-03-25-005 - NBI_DDT32 (4 pages)

Page 3

DDT

32-2019-03-25-005

NBI_DDT32

Listes postes éligibles NBI

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

République Française
Préfecture du GERS

ARRETE N°

La Préfète du Gers, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27,

Vu l'ordonnance n° 82-286 du 31 mars 1992 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif,

Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace,

Vu le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-104 en date du 14 avril 2006 portant réorganisation de la direction départementale de l'équipement du Gers,

Vu l'arrêté du 9 juin 2009 définissant les postes éligibles aux 6^{ème} et 7^{ème} tranches de la NBI au sein de la DDEA du Gers

Vu l'arrêté préfectoral portant organisation de la DDT à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2018-01-02-019 en date du 2 janvier 2018 portant délégation de signature au directeur départemental des territoires,

Vu les mouvements de personnel,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe NBI DURAFOUR à compter du 1^{er} décembre 2018 est fixée en annexe au présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet au 1^{er} décembre 2018, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, le 25 mars 2019
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires,



Philippe BLACHERE



ANNEXE

Niveau de l'emploi	Désignation de l'emploi	Service	Nombre de points attribués	Date d'ouverture du droit
Catégorie A	Chef de la cellule habitat	SSHART	25	01/01/2010
Catégorie A	Chef de la cellule affaires juridiques marchés	Direction	25	15/11/2006
Catégorie A	Chef de l'unité ADS	Territoires Patrimoines	25	01/01/2010
Catégorie A	Chef unité CET	SSHART	25	01/09/2002
Catégorie B	Conseiller Gestion	Direction	15	01/09/2008
Catégorie B	Chargée d'opérations	SSHART	15	01/01/2010
Catégorie B	Pôle RH	SG	15	15/11/2006
Catégorie B	Chef du pôle instruction	Territoires Patrimoines	15	01/09/2017
Catégorie C	Gestionnaire comptable	SG	10	01/04/2013

Nombre de postes : 9

Nombre de points : 170 / mois

